

Directives sur les visites dans les hôpitaux et les établissements de soins de santé

Région d'origine ou région visitée au cours des 14 derniers jours	Personnes qui ont reçu deux doses du vaccin	Personnes qui ont reçu une dose du vaccin ou qui ont reçu leur 2 ^e dose il y a moins de 2 semaines	Personnes non vaccinées ou qui refusent de subir un test de dépistage
Provinces de l'Atlantique, comtés d'Avignon ou de Témiscouata ou Première Nation de Listuguj au Québec	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction d'accès.
Autres provinces et territoires du Canada	<ul style="list-style-type: none"> Doivent fournir une preuve qu'elles ont reçu au moins une dose d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé. Doivent fournir une preuve de résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 obtenu avant leur visite. Doivent accepter de subir un autre test de dépistage le 5^e et le 10^e jour suivant leur arrivée dans la province. 	<ul style="list-style-type: none"> Peuvent visiter leur proche 14 jours après leur arrivée au Nouveau-Brunswick. 	<ul style="list-style-type: none"> Peuvent visiter leur proche 14 jours après leur arrivée au Nouveau-Brunswick.
Extérieur du Canada	<ul style="list-style-type: none"> Doivent fournir une preuve qu'elles ont reçu au moins une dose d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé. Doivent fournir une preuve de résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 obtenu avant leur visite. Doivent accepter de subir un autre test de dépistage le 5^e et le 10^e jour suivant leur arrivée dans la province. Doivent fournir une preuve d'approbation de voyage au Canada émise par ArriveCAN. 	<ul style="list-style-type: none"> Peuvent visiter leur proche 14 jours après leur arrivée au Nouveau-Brunswick. 	<ul style="list-style-type: none"> Peuvent visiter leur proche 14 jours après leur arrivée au Nouveau-Brunswick.

Les visites aux patients sont permises entre 14 h et 20 h tous les jours.

Tous les visiteurs doivent :

- pratiquer l'autosurveillance des symptômes et suivre toutes les mesures de précaution en matière de prévention et de contrôle des infections;
- porter un masque, et s'ils se rendent dans un établissement d'Horizon pour un rendez-vous ou pour visiter un proche, un autre masque à porter leur sera remis avant d'entrer dans l'établissement;
- pratiquer l'éloignement physique et se laver souvent les mains;
- se rendre à la chambre du patient et nulle part ailleurs dans l'établissement ainsi que limiter leurs interactions avec le personnel, les patients et les autres visiteurs.

D'autres directives sur les visites pour des raisons personnelles ou familiales sont en vigueur et précisent si les visiteurs seront autorisés à visiter leur proche en fonction de leur lieu d'origine et de leur statut vaccinal (s'ils ont été vaccinés contre la COVID-19 ou non). Pour en savoir plus sur ces directives, veuillez visiter le site HorizonNB.ca.